



LETTRE D'INFORMATION

Mairie de Saint Laurent la Vernède

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre la lettre d'information, reflet, en cours d'année, de l'actualité de notre commune. D'importants projets pour la population sont en cours, ils devraient rendre notre village encore plus attractif...

Bonne lecture.

RENTREE SCOLAIRE 2018 - 2019

Le lundi 3 septembre dernier, les élèves du regroupement pédagogique intercommunal ont repris le chemin de l'école. L'organisation de l'enseignement sur quatre jours par semaine se poursuit avec 5 classes (2 à St Laurent, 1 à La Bruguière, 1 à Fontarèches et 1 à La Bastide d'Engras) comprenant en moyenne 20,4 enfants par classe soit un effectif total de 102 élèves. Il n'y a pas de changement chez les enseignants.

La principale nouveauté concerne la cantine. En effet, depuis la rentrée scolaire, les repas sont désormais livrés par la société « Sud Est Traiteur ». Le prix du repas est fixé à 3,50 € soit une baisse appréciable de 0,60 € par rapport au tarif de l'année dernière.

PROJET MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE

L'étude de faisabilité commandée à un cabinet d'études spécialisé par les cinq communes de la vallée de Tave (Pougnadoresse, La Bastide d'Engras, Saint Laurent la Vernède, Fontarèches et La Bruguière), a révélé que le projet de création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) à Saint Laurent la Vernède était opportun au regard des besoins de la population de notre territoire et des perspectives d'évolution de l'offre de soins de proximité.

Le projet est porté par l'association Action Santé Accessibilité (ASA), regroupant des professionnels de santé. L'ASA a élaboré le projet professionnel de la future MSP. Celui-ci a été soumis à l'agrément de la commission départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le 15 mars 2018. A cette cession, un avis favorable en opportunité avec des réserves avait été émis.

L'association s'est remise au travail et a affiné le document en tenant compte des recommandations de l'ARS ; le projet a été réexaminé le 20 septembre dernier et a reçu, cette fois-ci, un avis favorable sans réserves.

Le dossier est en bonne voie. Toutefois, la décision finale appartient à la commission régionale de l'ARS qui doit se réunir le 11 octobre prochain.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous aurons le communiqué officiel.

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE TRANCHE 2

L'étude réalisée par le cabinet CEREG pour l'aménagement sur l'ensemble de la tranche 2 est maintenant terminée. Pour des raisons budgétaires, les aides accordées par le Département du Gard, pour les projets en maîtrise d'ouvrage, sont maintenant plafonnées. De ce fait, la commune est dans l'obligation de scinder le projet.

La nouvelle tranche 2 s'étendra donc du carrefour principal jusqu'à l'entrée du chemin de la Guyon avec une emprise sur le début de la route de Fontarèches et de la route de Cavillargues. Les travaux prévus seront les suivants :

- installation d'un réseau des eaux pluviales,
- création de trottoirs accessibles PMR,
- création d'un arrêt bus conforme aux exigences de la Région Occitanie et d'une aire de retournement au niveau de la Gendarmerie,
- installation d'un plateau ralentisseur devant le parc municipal.

Ce projet va être présenté au mois d'avril prochain à la commission permanente du Département ; les subventions de la Région et de l'Etat en découleront.

Dès lors que les travaux de la nouvelle tranche 2 seront terminés une 3^{ème} et dernière tranche pourra être initiée.

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Dans le cadre de ce programme, une consultation d'entreprises a été effectuée début juillet. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 6 juillet dernier a retenu

l'entreprise ROBERT de Verfeuil. Les réhabilitations des chemins suivants seront effectuées à partir de début octobre 2018 :

- Chemin de la Guyon,
- Grand'rue,
- Rue de l'église,
- Impasse de la Durande,
- Chemin de Roquevinière.

Les deux places de « stationnement minute » devant la boulangerie vont être également refaites. Un courrier d'information sera adressé aux riverains afin de minimiser les nuisances engendrées par les travaux.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le Code forestier (article L134-6) oblige les propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres d'un massif forestier à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé, afin de limiter les dégâts que pourrait causer un feu à notre patrimoine. Un courrier a été envoyé par la mairie le 18 avril dernier à chaque propriétaire concerné par cette obligation.

Pour rappel, les prescriptions du Code Forestier sont les suivantes :

- Aux abords des constructions et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur un gabarit de 5 mètres de haut sur 5 mètres de large pour les voies privées y donnant accès ;
- La totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur.

Pour la sécurité de tous, vous devez donc effectuer ces travaux dont vous avez la charge.

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler son adhésion pour deux ans au Centre Social Intercommunal de Saint Quentin la Poterie (CSI) par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens. Un bilan positif des actions engagées par le CSI de l'année 2018 a été dressé lors de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre. En effet, plusieurs actions visant un large public ont été engagées sur notre commune et plus largement sur le territoire de la vallée de la Tave. Le CSI organise durant quatre semaines, en été, un centre de loisirs à l'école primaire de Saint Laurent la Vernède pour les enfants du territoire de 3 à 11 ans, mais aussi depuis cette année pour les enfants en vacances chez un membre de leur famille (grands-parents...).

Le Centre Social est au service de tous et reste à votre écoute pour l'organisation d'activités décentralisées.

Pour plus de renseignements : www.csipmf.fr, 04.66.22.42.07 ou mairie de Saint Laurent la Vernède.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants va être entreprise fin octobre afin de réguler les naissances de nos amis à quatre pattes.

Comme d'habitude, un avis va être affiché une semaine avant la période de capture.

La stérilisation va être confiée à la clinique vétérinaire de la Cèze de Bagnols sur Cèze, toujours en partenariat avec la Fondation 30 millions d'Amis qui finance en totalité les opérations ainsi que le marquage.

Il est rappelé que la fourrière animale (SACPA) préconise de ne pas nourrir les chats errants afin de réduire leur prolifération.

AGENDA DE L'AUTOMNE

Fête des vendanges

Samedi 29 septembre à partir de 16h00 au Café restaurant Le Solo

Renseignements : 04.66.63.42.12

Journées dégustation, découverte primeur

Les 18, 19 et 20 octobre au Domaine Natura

Renseignements : 04.66.72.89.01

Opération brioches

Les 05 et 06 octobre de 8h à 12h, vente annuelle de brioches, place du Monument aux Morts, au profit de l'Adapei.

Loto des Aînés

Dimanche 18 novembre à 14h30, à la salle polyvalente, loto de l'association des Aînés de la Vernède.

Fête de Noël

Dimanche 16 décembre à 11h00 à l'Epicherie de la Vernède

Renseignements : 04.66.72.85.65